

Résolution politique adoptée par le Mouvement européen (La Haye, 10 octobre 1953)

Légende: Le 10 octobre 1953, réuni en congrès à La Haye, le Mouvement européen adopte une résolution qui appelle à la mise en place d'une Communauté politique européenne.

Source: Mouvement européen-Communauté d'action pour la Communauté supranationale européenne (sous la dir.). Résolutions et Appel adoptés par le Deuxième Congrès de La Haye, 10 octobre 1953. Bruxelles: Mouvement européen, [s.d.]. 10 p.

Copyright: (c) Mouvement européen

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/resolution_politique_adoptee_par_le_mouvement_europeen_la_haye_10_octobre_1953-fr-50de75ca-8829-4b8f-b9ea-42ddeb3ef9c.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Résolution politique

I

Cinq ans après le Congrès de 1948, le présent Congrès peut se réjouir des progrès réels qui furent accomplis mais il reste à l'Europe à faire le choix décisif. C'est pourtant dans l'unité que l'Europe trouvera la sécurité, la prospérité économique et le progrès social; sinon, dans les divisions nationalistes, elle devra se résigner à l'insécurité et à la régression qui deviendront irrémédiables. Ces raisons permanentes d'unifier l'Europe demeurent indépendantes de l'existence de la guerre froide.

II

Le Congrès constate qu'en dépit de certains signes de détente, le Kremlin n'a fait aucune proposition permettant de croire à un changement réel de la politique soviétique en Europe.

Cette situation rend donc toujours nécessaire l'effort commun de sécurité.

III

L'Allemagne qui, du fait même de sa position géographique, pourrait être l'occasion de nouveaux périls, si elle était isolée, peut, au contraire, contribuer à mieux assurer la paix si elle s'intègre dans une Europe unie et démocratique.

Sans accepter le statu quo de la division de l'Allemagne et de l'Europe, et résolu à aider par tous les moyens pacifiques les peuples soumis au joug soviétique à recouvrer leur indépendance et leur liberté, le Congrès affirme que seule la Communauté Européenne peut garantir la solution pacifique de tous les problèmes européens en suspens, et offrir à la Russie des garanties valables de non agression.

IV

En conséquence :

1. Le Congrès est convaincu qu'il est plus nécessaire que jamais d'éclairer l'opinion publique et de lui montrer :

— que la Communauté européenne de Défense n'est pas la reconstitution d'une armée allemande mais l'intégration dans une force européenne au service de la paix, des contingents allemands indispensables à la défense commune;

— que la Communauté Politique n'est pas le renoncement aux traditions et aux intérêts nationaux permanents, mais le seul moyen d'en assurer le salut.

2. Le Congrès regrette les retards apportés à la ratification de la Communauté européenne de Défense, rappelle instamment aux Parlements la nécessité urgente d'approuver le traité, et recommande l'établissement d'une association aussi étroite que possible avec la Grande-Bretagne.

3. Le Congrès regrette que les décisions récentes prises par les Ministres soient en retrait sur la résolution de Luxembourg et constate que la procédure actuellement suivie n'est compatible ni avec l'esprit du mandat donné à l'Assemblée *ad hoc* ni avec les exigences d'une bonne technique d'élaboration du projet.

4. Le Congrès pense qu'il est à la fois logique et opportun de laisser la préparation définitive du traité aux organismes européens créés à cette fin, c'est-à-dire au Conseil de Ministres nationaux et à l'Assemblée *ad hoc*.

5. Le Congrès, convaincu de traduire la volonté de tous les Européens, demande avec insistance que les Ministres qui se réuniront prochainement à La Haye décident de soumettre leurs observations sur le projet existant à l'Assemblée constitutionnelle et de travailler avec elle à l'établissement d'un texte susceptible d'être signé prochainement par les Gouvernements et ratifié par les Parlements nationaux.

6. Si les Ministres n'entendaient pas cet appel, le Congrès invite solennellement l'Assemblée *ad hoc* à se réunir à nouveau et à prendre les décisions qu'elle estimera nécessaires pour faire face à la situation.

V

Le Congrès adresse un appel pressant à la France qui a pris hardiment tant d'initiatives en faveur de la construction de l'Europe, pour qu'elle poursuive son œuvre avec résolution.

VI

Le Congrès charge le Comité d'Action du Mouvement Européen de mobiliser toutes ses forces pour éclairer et grouper autour de ces objectifs l'opinion publique de nos pays.